# **Permatex.**

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision 29-mai-2019 Version 11

# 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit 2BR FORM A GASKET #2 SEALANT 3OZ

Autres moyens d'identification

Code du produit 80016

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Utilisation recommandée Enduit d'étanchéité

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant ITW Permatex

6875 Parkland Blvd. Solon, Ohio 44139 USA Telephone: 1-87-Permatex

(866) 732-9502

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Chem-Tel: 800-255-3924 International Emergency: 00+1+ 813-248-0585

Contract Number: MIS0003453

Adresse de courriel mail@permatex.com

Également distribué par: ITW Permatex Canada 101-2360 Bristol Circle

Oakville, ON Canada L6H 6M5 Telephone: (800) 924-6994

# 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

# Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Cancérogénicité Catégorie 1A

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Mot indicateur

Danger

Peut provoquer le cancer

\_\_\_\_



Aspect Noir État physique Pâte Liquide Odeur Alcool

### Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

### Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

### Conseils de prudence - Entreposage

Protéger du rayonnement solaire Stocker dans un endroit bien ventilé Garder sous clef

### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

### **HNOC** (danger non classé autrement)

Non applicable

### **Autres informations**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Toxicité aiguë inconnue

2.14 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

# 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
kaolin	1332-58-7	30 - 60
éthanol	64-17-5	5 - 10
propan-2-ol	67-63-0	1 - 5
silice cristalline	14808-60-7	1 - 5
dioxyde de titane	13463-67-7	0.1 - 1
noir-de-carbone	1333-86-4	0.1 - 1
4-méthylpentan-2-one	108-10-1	0.1 - 1

# 4. PREMIERS SOINS

# **Description des premiers soins**

**Conseils généraux** Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec les yeux EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

Date de révision 29-mai-2019

être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un

médecin.

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :. Laver la peau à l'eau et au savon. En cas

d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés

avant réutilisation.

Inhalation EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans

une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un

médecin.

Ingestion EN CAS D'INGESTION :. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à

une personne inconsciente. Appeler un médecin.

Équipement de protection Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions

individuelle pour les intervenants ennécessaires pour assurer leur sécurité.

premiers soins

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

**Symptômes** Peut causer une réaction cutanée allergique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2), Produit chimique, Mousse

### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

### Dangers particuliers associés au produit chimique

Aucun en particulier.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun. Sensibilité aux décharges Aucun.

électrostatiques

# Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

# 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

# Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Éviter le

contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

# Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à

l'environnement

Voir la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

# Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Méthodes de nettoyage S'assurer une ventilation adéquate. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer

et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Utiliser

l'équipement de protection individuelle requis.

Prévention des dangers

secondaires

Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur

l'environnement.

# 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

# Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conditions d'entreposage

Matières incompatibles Agents oxydants forts

# 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
kaolin	TWA: 2 mg/m³ particulate matter	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total dust
1332-58-7	containing no asbestos and <1%	TWA: 5 mg/m³ respirable fraction	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
	crystalline silica, respirable	(vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total	
	particulate matter	dust	
		(vacated) TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> respirable	
		fraction	
éthanol	STEL: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	IDLH: 3300 ppm
64-17-5		TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm
		(vacated) TWA: 1000 ppm	TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>
		(vacated) TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup>	
propan-2-ol	STEL: 400 ppm	TWA: 400 ppm	IDLH: 2000 ppm
67-63-0	TWA: 200 ppm	TWA: 980 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 400 ppm
		(vacated) TWA: 400 ppm	TWA: 980 mg/m <sup>3</sup>
		(vacated) TWA: 980 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 500 ppm
		(vacated) STEL: 500 ppm	STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>
		(vacated) STEL: 1225 mg/m <sup>3</sup>	
silice cristalline	TWA: 0.025 mg/m <sup>3</sup> respirable	TWA: 50 μg/m³ TWA: 50 μg/m³	IDLH: 50 mg/m³ respirable dust
14808-60-7	particulate matter	excludes construction work,	TWA: 0.05 mg/m <sup>3</sup> respirable dust
		agricultural operations, and	
		exposures that result from the	
		processing of sorptive clays	
		(vacated) TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup>	
		respirable dust	
		: (250)/(%SiO2 + 5) mppcf TWA	
		respirable fraction	
		: (10)/(%SiO2 + 2) mg/m <sup>3</sup> TWA	
		respirable fraction	
dioxyde de titane	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust	IDLH: 5000 mg/m <sup>3</sup>
13463-67-7		(vacated) TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> total	TWA: 2.4 mg/m <sup>3</sup> CIB 63 fine
		dust	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> CIB 63 ultrafine,
			including engineered nanoscale
noir-de-carbone	TWA: 3 mg/m³ inhalable particulate	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1750 mg/m <sup>3</sup>
1333-86-4	matter	(vacated) TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>
			TWA: 0.1 mg/m <sup>3</sup> Carbon black in
			presence of Polycyclic aromatic
			hydrocarbons PAH

4-méthylpentan-2-one	STEL: 75 ppm	TWA: 100 ppm	IDLH: 500 ppm
108-10-1	TWA: 20 ppm	TWA: 410 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm
		(vacated) TWA: 50 ppm	TWA: 205 mg/m <sup>3</sup>
		(vacated) TWA: 205 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 75 ppm
		(vacated) STEL: 75 ppm	STEL: 300 mg/m <sup>3</sup>
		(vacated) STEL: 300 mg/m <sup>3</sup>	•

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

**Autres informations** Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965

F.2d 962 (11e Cir., 1992).

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie **Douches** 

> Douches oculaires Systèmes de ventilation

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants de protection en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™

ou en PVC.

**Protection respiratoire** Utiliser un respirateur à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche ou un

bidon filtrant contre les vapeurs organiques, selon le cas.

Considérations générales sur

l'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

**ASTM D 4359** 

Ether = 1

Air = 1

# 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Pâte Liquide Aspect Noir Odeur Alcool

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

**Propriété** Valeurs Remarques • Méthode

pН Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Point de fusion / point de

congélation

Point d'ébullition / intervalle 82 °C / 180 °F

d'ébullition

Point d'éclair Aucun renseignement disponible

Taux d'évaporation

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure

d'inflammabilité:

Limite inférieure d'inflammabilité Aucun renseignement disponible

Pression de vapeur Densité de vapeur

Densité relative Solubilité dans l'eau

Solubilité(s)

Coefficient de partage Température d'auto-inflammation Température de décomposition

Viscosité cinématique Viscosité dynamique Propriétés explosives

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

33 mm Hg @ 68°F

2.0 1.5

Partiellement soluble Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

Date de révision 29-mai-2019

\_\_\_\_\_

Propriétés comburantes Aucun renseignement disponible

**Autres informations** 

Point de ramollissementAucun renseignement disponibleMasse moléculaireAucun renseignement disponibleDensitéAucun renseignement disponibleMasse volumique apparenteAucun renseignement disponibleTDAA (température deAucun renseignement disponible

décomposition auto-accélérée)

# 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

# <u>Réactivité</u>

Aucun renseignement disponible

### Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

### Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

### Conditions à éviter

Chaleur excessive.

# Matières incompatibles

Agents oxydants forts

### Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone Aldéhydes Acides carboxyliques

# 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

# Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux Un contact avec les yeux peut causer une irritation. Peut causer une rougeur et un

larmoiement des yeux.

Contact avec la peau Peut causer une irritation de la peau ou une dermatite. Un contact répété ou prolongé avec

la peau peut causer des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

**Ingestion** L'ingestion peut causer une irritation des muqueuses.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
kaolin 1332-58-7	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	-
éthanol 64-17-5	= 7060 mg/kg (Rat)	-	= 124.7 mg/L (Rat) 4 h
propan-2-ol 67-63-0	5050 mg/kg	12800 mg/kg	= 72600 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
dioxyde de titane 13463-67-7	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-
noir-de-carbone 1333-86-4	> 15400 mg/kg ( Rat )	-	> 4.6 mg/m³ ( Rat ) 4 h
4-méthylpentan-2-one 108-10-1	= 2080 mg/kg (Rat)	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	2000 - 4000 ppm (Rat) 4 h

# Données sur les effets toxicologiques

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Sensibilisation Au Mutagénicité sur les cellules Au

germinales

Aucun renseignement disponible. Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
éthanol 64-17-5	A3	Group 1	Known	Х
silice cristalline 14808-60-7	A2	Group 1	Known	Х
dioxyde de titane 13463-67-7	-	Group 2B	-	Х
noir-de-carbone 1333-86-4	A3	Group 2B	-	Х
4-méthylpentan-2-one 108-10-1	A3	Group 2B	-	Х

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

**Toxicité chronique** Peut causer des effets indésirables sur la moelle osseuse et le système hématopoïétique.

Peut causer des effets indésirables au foie. Contient un agent toxique pour la reproduction

connu ou suspecté.

Effets sur les organes cibles Sang, Système nerveux central, Yeux, Foie, Appareil reproducteur, Appareil respiratoire,

Peau, Thyroïde, Poumons.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

**ETAmél (orale)** 7016 mg/kg **ETAmél (cutané)** 58017 mg/kg **ETAmél** 102.2 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

# 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

0.042 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu

### Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

### **Bioaccumulation**

Aucun renseignement disponible.

### Mobilité

Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
éthanol	-0.32
64-17-5	
propan-2-ol	0.05
67-63-0	
4-méthylpentan-2-one	1.19
108-10-1	

\_\_\_\_\_

### **Autres effets nocifs**

Aucun renseignement disponible

# 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

# Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

ocales.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA U154 U161

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie	
éthanol	Toxic	
64-17-5	Ignitable	
propan-2-ol	Toxic	
67-63-0	Ignitable	

# 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Nom d'expédition Non réglementé

<u>IATA</u>

Nom d'expédition Non réglementé

**IMDG** 

Nom d'expédition Non réglementé

# 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

**TSCA** Est conforme à (aux) LIS/LES Est conforme à (aux) Est conforme à (aux) **EINECS/ELINCS ENCS** Non déterminé **IECSC** Est conforme à (aux) Non déterminé **KECL PICCS** Est conforme à (aux) **AICS** Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

# Règlements fédéraux aux

**États-Unis** 

### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %	
propan-2-ol - 67-63-0	1.0	
4-méthylpentan-2-one - 108-10-1	0.1	

# SARA 311/312 Catégories de

### dangers

Danger aigu pour la santéOuiDanger chronique pour la santéNonRisque d'incendieNonRisque de décompression soudaineNonDanger de réactionNon

### CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

### CFRCI A

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environnemental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
4-méthylpentan-2-one	5000 lb	=	RQ 5000 lb final RQ
108-10-1			RQ 2270 kg final RQ

# États-Unis - Réglementations

### des États

### Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie	
éthanol 64-17-5	Carcinogen Developmental	
silice cristalline 14808-60-7	*Carcinogen	
dioxyde de titane 13463-67-7	*Carcinogen (airborne, unbound particles of respirable size)	
méthanol 67-56-1	Developmental	
noir-de-carbone 1333-86-4	*Carcinogen (airborne, unbound particles of respirable size)	
4-méthylpentan-2-one 108-10-1	Carcinogen Developmental	

<sup>• \*</sup> Les produits chimiques d'astérisques) ne sont pas assujettis à la Proposition 65 parce qu'ils ne sont pas transportés par air dans le produit fini.

### Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
kaolin 1332-58-7	X	X	X
éthanol 64-17-5	X	Х	X
propan-2-ol 67-63-0	X	Х	X
silice cristalline	X	X	X

<sup>•</sup> Dans les études de longue durée, le caractère cancérogène de l'éthanol est démontré uniquement lorsqu'il est consommé sous forme de boisson alcoolisée

<sup>•</sup> Il a été démontré que l'éthanol est une toxine pour la reproduction seulement lorsqu'il est consommé comme une boisson alcoolisée

Date de révision 29-mai-2019

14808-60-7			
dioxyde de titane 13463-67-7	X	X	Х
méthanol 67-56-1	X	X	Х
noir-de-carbone 1333-86-4	X	X	Х
4-méthylpentan-2-one 108-10-1	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des

Non applicable

pesticides de l'EPA

### Classe de dangers du SIMDUT

D2B - Matières toxiques

# 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

NFPA Risques pour la santé Inflammabilité 1 Instabilité 0

Risques pour la santé Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle HMIS

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis) HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 29-mai-2019

### Avis de non-responsabilité

Illinois Tool Works Inc. believes the information contained in this data sheet is accurate as of the date compiled. However, Illinois Tool Works Inc. makes no warranty, express or implied, as to the accuracy, reliability or completeness of the information. User is responsible for evaluating whether such information or this product is fit for a particular purpose and suitable for a particular use or application. The information in this data sheet may not be valid if this product is used in combination with other products or in processes for which it was not designed. Illinois Tool Works Inc. disclaims any liability for consequential or incidental damages of any kind, including lost profits, arising from the sale or use of this product. Ensure you have the most current version of this data sheet by contacting us or reviewing our web site.

Fin de la fiche signalétique